

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 10 mars 2023

**DÉLIBÉRATION – CA-2023-RH-58**

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

20 MARS 2023  
20 MARS 2023  
20 MARS 2023

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC  
Direction des Affaires Juridiques et Générales  
Conseil et Commissions  
61, Avenue du Général de Gaulle  
94010 CRETEIL Cedex  
Tél. : 01.45.17.10.31

## APPROUVANT LES POSTES ET DE LEURS SECTIONS CNU RETENUES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE REPYRAMIDAGE ISSUE DE LA LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE POUR L'ANNÉE 2023-2024

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-ELE-UPEC-01 en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu, président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche dite LPR ;
- VU** l'annexe adossée à la présente délibération ;

**Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, décide :**

### **ARTICLE 1 :**

**D'approuver** les postes et de leurs sections CNU retenues dans le cadre du dispositif de repyramidage issue de la loi de programmation de la recherche pour l'année 2023-2024.

- 1 Poste 05 – 06 (Économie - Gestion)
- 1 Poste 28 – (Milieux denses et matériaux)
- 1 Poste 31 – 33 (Chimie théorique, physique, analytique - Chimie des matériaux)
- 1 Poste 64 – 67 (Biochimie et biologie moléculaire - Biologie des populations et écologie)
- 1 Poste 66 – 68 (Physiologie - Biologie des organismes)
- 1 Poste 70 – 74 (Sciences de l'éducation et de la formation - Sc & techniques activités phys & sportives)

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 10 mars 2023

Fait à Créteil, le 10 mars 2023

**Le Vice-Président du Conseil d'Administration**



Amilcar BERNARDINO

**Le Président de l'Université**

Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc DUBOIS- RANDÉ

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 31  
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**Modalités de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie